

► Condition de travail à l'INRA : un silence assourdissant

Au CTP du 18 mars, la CFDT impliquée depuis plusieurs années sur les questions de conditions de travail a présenté les résultats de l'enquête " Travail En Questions " à laquelle vous avez été nombreux à répondre ...

Nos représentants du personnel ont été surpris de l'absence de réaction de cette instance nationale après la présentation du diaporama.

Aucune réaction, aucune question.

Aujourd'hui, la souffrance au travail trouve un large écho dans tous les médias, et le sujet est largement débattu dans l'ensemble de la société.

Sauf à l'INRA.

Il semble même intéresser le gouvernement si l'on en juge le rapport sur les risques psychosociaux remis récemment au ministre du Travail, M. X. Bertrand.

Comme la CFDT-INRA l'avait annoncé dans les Assemblées Générales de restitution, l'exploitation et la diffusion des résultats de cette enquête continueront de mobiliser nos équipes. **Nous exposerons les problématiques, mises en évidence, dans toutes les instances de l'INRA pour que leur prise en compte aboutisse à de réelles améliorations pour les agents.**

► RETRAITES : L'allongement de la durée de cotisation à 41 ans en janvier 2009 ?

Inefficace et injuste

L'allongement progressif de la durée de cotisation à l'horizon 2020 est bien inscrit dans la loi de 2003.

Mais la loi prévoit que plusieurs conditions doivent être réunies afin d'en fixer le rythme : la situation financière des régimes, le taux d'emploi général et en particulier le taux d'emploi des seniors. **Jusqu'à présent, l'allongement de la durée de cotisation**, dans le privé comme dans le public, **n'a pas produit les effets escomptés sur le taux d'emploi des seniors**. La France se caractérise en effet par un taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans parmi les plus faibles d'Europe, 38,1% en moyenne en 2006, contre 43,6% en moyenne dans l'Union

Le taux d'activité des seniors, aujourd'hui, ne permet pas d'augmenter la durée de cotisation à 41 ans dans les délais prévus par la loi de 2003, soit à partir du 1er janvier 2009.

Ce serait inefficace parce que cela ne se traduirait pas par des rentrées de cotisations supplémentaires.

Ce serait injuste parce que cela pénaliserait les salariés encore en activité (38 % à ce jour) et ceux dont les carrières sont incomplètes qui verraient leur décote augmenter.

► Elections CAPN Chargé-es de Recherche : clotûre du scrutin le 2 avril.

Il ne vous reste que quelques jours pour élire vos représentants du personnel.

Les candidats CFDT s'engagent à proposer des mesures pour rendre plus attractif le corps des Chargés de Recherche de l'INRA

C'est l'enjeu de ce scrutin ([brève n°06 du 11/03/08](#)).

Votre expression compte.